

# Règlement interne de l'association des Aides-Maternelles « AIMA »

## **Les membres**

L'association est composée de membres actives et de membres de soutien.

Membres actives : AIMA diplômées

Membres de soutien : sages-femmes, parents, membres bienfaiteurs, membres d'honneur et autres membres engagés dans le concept AIMA.

Les membres sont tenues d'annoncer tout changement d'adresse à la secrétaire de l'association.

## **Admissions**

La demande d'admission de nouvelles membres actives doit être adressée au comité au plus tard 3 semaines avant une réunion par courrier postal ou par courrier électronique. Une fois acceptée, la nouvelle membre vient se présenter à l'AG qui suit son entrée pour se présenter aux membres.

Les membres de soutien seront invités à transmettre leurs coordonnées s'ils souhaitent recevoir les informations de l'association les concernant.

## **Cotisations**

La cotisation est due à l'admission pour l'année en cours et sera renouvelée au début de chaque nouvelle année.

La cotisation annuelle se définit comme telle :

### **Membre active**

CHF 100.- par an et par Aide-Maternelle

*Handwritten signatures:*  
Jano G  
P. CR

Il est vivement recommandé aux membres de contracter une assurance responsabilité civile professionnelle ainsi qu'une protection juridique professionnelle.

### Membre de soutien

CHF 50.- par an par membre de soutien

Des membres honoraires peuvent être invité.e.s comme consultant.e.s en fonction des besoins de l'association sur approbation du comité.

### Ressources

Les ressources sont notamment alimentées par les cotisations, les dons, les parrainages ou tout autre revenu lié à une activité de l'association.

### Avantages pour les membres actives

- ⇒ ACCÈS ET VISIBILITÉ SUR LE SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION
- ⇒ ACCÈS A DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS UTILES A LA PRATIQUE
- ⇒ ACCÈS AUX FORMATIONS CONTINUES OU ATELIERS AIMA
- ⇒ COLLABORATION FACILITÉE AVEC LES SAGES-FEMMES INDÉPENDANTES À DOMICILE OU EN MAISONS DE NAISSANCE
- ⇒ BÉNÉFICE DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES PRESTATIONS D'AIMA
- ⇒ SOUTIEN ÉMOTIONNEL SUR DEMANDE LORS DE SITUATION DIFFICILE RENCONTRÉE DANS LA PRATIQUE
- ⇒ SOUTIEN ET CONSEILS POUR LES NOUVELLES AIMA QUI SOUHAITENT DÉMARRER DANS LEUR NOUVELLE PRATIQUE INDÉPENDANTE
- ⇒ ACCÈS FACILITÉ A DES LIEUX POUR L'ANIMATION D'ATELIERS EN LIEN AVEC LA MATERNITÉ, LA PARENTALITÉ ET L'ÉQUILIBRE DU FOYER SELON LA SPÉCIFICITÉ DE CHAQUE MEMBRE INTÉRESSÉE A TRANSMETTRE SON SAVOIR.

Château-d'Oex, le 1<sup>er</sup> juillet 2023

Fonds  
B CK

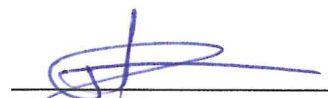
# Pour l'acceptation du règlement du 1<sup>er</sup> juillet 2023

Pour l'association

Présidente

  
\_\_\_\_\_  
Evelyne Moreillon Delachaux

Vice-présidente et secrétaire

  
\_\_\_\_\_  
Irène Fischer

Trésorière

  
\_\_\_\_\_  
Christelle Ruffieux

Membre du comité

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Berchtold Wüthrich

